

FINALE DES JEUX DE LA PARTICIPATION 2020

AVIS DE TENUE DE COMPÉTITION

DATE 5 au 8 mars, 2020

LIEU Aréna Honco

HÔTE : CPA St-Romuald/St-Jean (Lévis)

SANCTIONNÉS PAR PATINAGE CANADA
P-19-006

AVIS IMPORTANT

Veillez prendre note que l'inscription en ligne est obligatoire pour tous les participants. Les frais d'inscriptions peuvent être payés en ligne ou par chèque / mandat-poste SEULEMENT et doivent être reçus au bureau de Patinage Québec avant le 29 janvier 2020, 16h. (HAE (UTC 04-00))



Table des matières

RENSEIGNEMENTS SUR LES PERSONNES-RESSOURCES.....	3
PATINOIRES.....	3
INSCRIPTIONS	4
CONTENU DE PROGRAMME.....	5
HÉBERGEMENT	5
MUSIQUE.....	7
VIDÉO.....	7
PHOTO	7
FRAIS D'ADMISSION	8
COSTUMES.....	8
ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉ.....	8
AUTRES RENSEIGNEMENTS	8
ADMISSIBILITÉ POUR LES ÉPREUVES DE QUALIFICATION	9
CALCUL DES RÉSULTATS	9
COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION	10
EXCLUSION	11

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les Jeux de la participation 2020 se dérouleront conformément aux [règlements](#) énoncés pour dans les règlements de compétition de Patinage Canada. À moins d'indication contraire dans le présent document, les règlements régissant normalement le patinage s'appliqueront comme indiqué.

RENSEIGNEMENTS SUR LES PERSONNES-RESSOURCES

Coordonnatrice aux compétitions :
Téléphone :
Courriel :
Site Internet :

Geneviève Dudemaine
514-252-3073, poste 3597
gdudemaine@patinage.qc.ca
www.patinage.qc.ca

Gestionnaire de la compétition :
Président du comité organisateur :
Représentant technique :
Spécialiste de données en chef :

Manon Chartier
Johanne Boutet
Jacques Boisvert
Yolaine Tremblay

PATINOIRES

**Complexe Honco
Glace 1**
275, av. Taniata
Lévis (Qc) G6W 5M6

85' X 200'

**Complexe Honco
Glace 2**
275, av. Taniata
Lévis (Qc) G6W 5M6

85' X 200'

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS

Les participants aux épreuves de Patinage Québec dans le cadre des Jeux de la participation doivent satisfaire aux critères suivants :

- (1) Être membres associés en règle de l'Association.
- (2) CITOYENNETÉ CANADIENNE : être citoyens canadiens selon la Loi de 1985 sur la citoyenneté ou, si sujets étrangers, avoir un statut de résident permanent et résider au Canada depuis au moins un an avant la date de la tenue des championnats auxquels ils désirent participer. Si le participant est d'âge légal, il doit signer, en toute bonne foi, son intention de devenir citoyen canadien. Si le participant n'est pas canadien et qu'il est mineur, lui-même et ses parents (ou les tuteurs si les deux parents sont décédés) doivent signer, sous serment, auprès du chef de la direction générale de Patinage Canada, une déclaration indiquant son intention de devenir citoyen dès que ce sera légalement possible.

Dans le cas d'un couple de patinage ou de danse sur glace, au moins un des deux partenaires doit avoir la citoyenneté canadienne. L'autre partenaire peut être citoyen ou résident de n'importe quel autre pays membre de l'ISU et ne doit pas nécessairement résider au Canada.

Tous les citoyens étrangers souhaitant participer aux compétitions de qualification de Patinage Canada doivent remplir le formulaire de demande pour les citoyens étrangers. Pour être admissible à ces compétitions, vous devez présenter une lettre « d'acceptation » provenant du bureau National de Patinage Canada lors de votre inscription à une compétition de qualification de la saison.

- (3) Répondre aux normes d'opération des Jeux du Québec. Soit de posséder une adresse permanente au Québec.

Dans le cas des patineurs Juvénile Couple ou Juvénile Danse dont les clubs d'appartenance sont de régions différentes, le couple doit choisir la région où il veut concourir et il doit avertir l'autre région de son choix. Si un patineur désire concourir dans plus d'une discipline, il peut le faire seulement s'il représente la même région dans toutes les disciplines. Toutes les catégories doivent être celles de la finale provinciale exclusivement.

- (4) CODE DE DÉONTOLOGIE : Voir le code déontologie de Patinage Canada.

EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÂGE ET DE TESTS :

Les concurrents qui souhaitent participer aux Jeux de la participation 2020 devront satisfaire aux [exigences en matière de tests](#) pour la compétition avant le 1^{er} janvier qui précède la compétition.

INSCRIPTIONS

Immédiatement après l'affichage des résultats de votre finale régionale, les participants qualifiés doivent confirmer leur participation aux Jeux de la participation 2020 aux représentants régionaux qui les informeront de la suite des procédures à suivre et qui récolteront les informations nécessaires lors de l'inscription à la finale provinciale ainsi que le coût d'affiliation.

Les inscriptions doivent être faites en ligne PAR VOTRE RESPONSABLE RÉGIONAL via le site www.amilia.com/fpag. Toutes les inscriptions et les paiements doivent être reçus au plus tard **mercredi 29 janvier 2020 à 16h.**

Les droits d'inscription doivent être payés en ligne ou par chèque. Les chèques doivent être libellés à l'ordre de Patinage Québec et postés à l'adresse suivante :

Patinage Québec
a/s Geneviève Dudemaine, coordonnatrice compétitions
4545, av. Pierre-de Coubertin
Montréal (Québec) H1V 0B2

Aucun chèque postdaté après le 29 janvier 2020 ne sera accepté. Aucun remboursement ne sera autorisé après la date limite d'inscription.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont les suivants (taxes et frais administratifs en sus)

Avant le 29 janvier 2020 16 h		Du 29 janvier au 5 février 2020 16 h	
Simple :	150 \$	Simple :	250 \$
Couple et Danse :	75 \$ / partenaire	Couple et Danse :	175 \$ / partenaire

Aucun remboursement ne sera autorisé après la date limite d'inscription. Il est de la responsabilité des patineurs de s'assurer qu'ils sont éligibles dans la catégorie où ils s'inscrivent.

Pour les remboursements effectués avant la date limite, Patinage Québec déduira du remboursement des frais d'administration de 5 % ainsi que les frais relatifs à l'inscription en ligne.

CONTENU DE PROGRAMME

Tous les participants doivent compléter le formulaire en ligne de contenu de programme **avant le jeudi 20 février 2020.**

Une facture au montant de 10 \$ pour chaque formulaire de contenu de programme manquant **au 20 février 2020**, sera transmise par Patinage Québec via AMILIA. Les patineurs devront effectuer le paiement avant leur accréditation à la compétition.

Cliquez sur les liens ci-bas pour compléter le formulaire :

- [Simple](#)
- [Couple](#)
- [Danse libre](#)

SUBSTITUTIONS :

En cas de substitution, il est de la responsabilité de la région d'encaisser le paiement du nouveau participant et de rembourser le participant remplacé. (Il est de la responsabilité de la région de rembourser le patineur qui se désiste avec le paiement du substitut.)

HORAIRE DE LA COMPÉTITION

L'horaire sera disponible sur le site de Patinage Québec.

HÉBERGEMENT

Veuillez-vous référer au site Internet de Patinage Québec à www.patinage.qc.ca sous la rubrique « Compétitions » et ensuite « Compétitions provinciales » pour toutes réservations.

ACCREDITATION DES ENTRAÎNEURS

Les entraîneurs doivent posséder la certification minimale du PNCE pour les différentes compétitions. Pour visualiser le tableau indiquant le niveau demandé, voici le lien : [Politique d'accréditation](#)

ENTRÉE GRATUITE

Les entraîneurs doivent posséder la certification minimale du PNCE pour les différentes compétitions. Pour visualiser le tableau indiquant le niveau demandé, voici le lien : [Politique d'accréditation](#)

ENTRÉE GRATUITE

Vous possédez une carte photo d'entraîneur valide émise par Patinage Québec ou de votre section.

Scénario 1 : Veuillez prendre note qu'afin de recevoir une accréditation sans frais aux différentes compétitions, vous devez :

- Présenter une des deux cartes de Patinage Québec **valide**
 - **ET** toutes les dates complémentaires sur la carte doivent également être valides (ex : premiers soins, vérification judiciaire, etc.)

ENTRÉE PERMISE – FRAIS DE 15 \$

Scénario 2 : Vous ne remplissez pas les conditions du scénario 1, vous devez alors payer 15\$ pour recevoir une accréditation dans les cas suivants :

- Vous avez une carte de Patinage Québec valide, mais une ou plusieurs dates complémentaires ne sont pas valides :
 - Vous devez avoir en main les preuves de mise à jour
- Vous avez une carte de Patinage Québec non valide :
 - Vous avez en main la preuve d'adhésion à Patinage Canada pour l'année en cours (les dates complémentaires doivent être valides)
 - Dans le cas où les dates complémentaires ne sont pas valides, vous devez avoir en main les preuves de mise à jour.
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, mais votre nom est sur la liste des entraîneurs en règle
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, votre nom n'est pas sur la liste en règle, mais vous avez en main :
 - Preuve d'adhésion à Patinage Canada de la saison en cours
 - Certificat des premiers soins valide
 - Certificat de vérification judiciaire
 - Certificat d'achèvement du cours « Respect et sport »
 - Certificat « Code d'éthique »
 - **OU** une impression d'écran du site de Patinage Canada affichant les dates des preuves et certificats susmentionnés.

Scénario 3 : Vous ne remplissez pas les conditions des scénarios 1 ou 2, vous devrez alors vous faire remplacer auprès de votre athlète par un entraîneur en règle.

NOMBRE D'ENTRAÎNEURS AVEC L'ATHLÈTE

Deux entraîneurs par concurrente ou concurrent seront accrédités. Deux personnes seulement, choisies par le patineur, la patineuse, le couple ou l'équipe, seront admises au niveau de la glace.

LORS DE L'ACCREDITATION

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte d'entraîneur VALIDE avec photo. Ils doivent la porter au cou en tout temps.

Un bracelet de couleur (fournie par Patinage Québec pour les compétitions provinciales seulement) sera enroulé autour du cordon de la carte OU au poignet de l'entraîneur si le paiement de 15 \$ a été fait (preuves fournies).

- Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle)
La personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.

MUSIQUE

Chaque patineur ou couple devra fournir deux (2) CD au moment de l'enregistrement, au moins une (1) heure avant le début de son épreuve.

La musique utilisée doit relever du domaine public ou des sociétés possédant les droits d'exécution.

Les concurrents qui font composer en tout ou en partie de la musique spécialement pour leur programme doivent se charger d'obtenir du compositeur ou de la compositrice l'autorisation écrite d'utiliser cette musique à la radio ou à la télévision ou d'obtenir l'autorisation voulue des sociétés possédant les droits d'exécution.

Normes pour les CD

- (1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.
- (2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE (Audio).
- (3) Le nom du concurrent, de la concurrente suivie de la catégorie, du type de programme – Court ou Libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.
- (4) Les fichiers MP3 ne sont pas acceptés.
- (5) Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs.

Nettoyez bien vos disques et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture. Pour toute question technique, écrivez à info@studiounisons.com.

VIDÉO

L'entreprise de vidéographie HFT Communications sera sur place. Les commandes vidéo seront prises directement sur le site de la compétition.

PHOTO

L'entreprise de photographie Danielle Earl sera sur place. Les commandes photo en actions seront prises directement sur le site de la compétition.

PRIX

Des médailles seront décernées aux trois meilleurs concurrents de chaque discipline. S'il n'y a pas trois inscriptions, un prix sera décerné à chacun des patineurs.

FRAIS D'ADMISSION

ENTRÉE : 12 ans et plus : 10 \$ par jour
 6 à 11 ans : 5 \$ par jour
 5 ans et moins : gratuit
PASSEPORT : 25 \$ pour trois jours
 30 \$ pour tous les événements

Lors de l'accréditation, **seul** le concurrent recevra un laissez-passer pour le week-end. Si le patineur perd son laissez-passer, il devra s'en procurer un autre au coût de 15\$. Aucun chaperon ne sera autorisé dans les vestiaires.

COSTUMES

Les vêtements de tous les concurrents doivent être modestes, dignes et appropriés pour la compétition sportive – de conception non criarde ou théâtrale. Les accessoires sont interdits.

ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉ

Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association des clubs de patinage artistique des régions de la Capitale Nationale et Chaudière-Appalaches (ACPARCNCA), le CPA de St-Romuald / St-Jean et l'équipe bénévole locale n'assument aucune responsabilité pour tout dommage ou blessure que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leurs inscriptions à ces Championnats, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs conviennent d'assumer tous les risques ou blessures à la personne du concurrent ou dommage à ses biens résultant du déroulement et de la gestion des compétitions, causé par ces compétitions ou qui y sont liés et de dégager de toute réclamation les officiels, l'Association, la section, l'équipe bénévole et leurs cadres. Les inscriptions des patineurs ne seront acceptées qu'en vertu de ces conditions.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Politique sur les appareils-photo et les caméras

La photographie au flash est interdite. Patinage Canada vous demande de ne pas utiliser d'appareils photo, de caméras ou d'équipement vidéo durant les compétitions organisées par Patinage Canada afin d'assurer la sécurité des concurrents.

ADMISSIBILITÉ POUR LES ÉPREUVES DE QUALIFICATION

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les [règlements](#) de Patinage Canada.

RÈGLEMENTS TECHNIQUES

La trousse de préparation aux compétitions du Québec, les Exigences de programme de patinage de chaque discipline de Patinage Canada, les communiqués de l'ISU et les éclaircissements doivent être consultés pour chaque compétition. Dans ces documents, vous trouvez le contenu de programme pour chaque catégorie.

CALCUL DES RÉSULTATS

Veuillez noter que le système de notation CPC sera utilisé pour toutes les catégories et disciplines.

ÉPREUVE EN SIMPLE

Le dossier technique pré-compétition de chaque discipline particulière de Patinage Canada, les communiqués de l'ISU et les éclaircissements doivent être consultés pour chaque compétition. Dans ces documents, vous trouverez le contenu de programme pour chaque catégorie.

- **NOVICE DAMES (A) ET MESSIEURS (D)**

Test requis : Avoir réussi le test Or de style libre.

Âge : Ne pas avoir atteint 17 ans le 1er juillet qui précède la compétition.

Programme libre en musique : A Dames 3 minutes et 30 secondes +/- 10 secondes

D Messieurs 3 minutes et 30 secondes +/- 10 secondes

- **PRÉ-NOVICE DAMES (B) ET MESSIEURS (E)**

Test requis : Avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.

Âge : Ne pas avoir atteint 16 ans le 1er juillet qui précède la compétition.

Programme libre en musique : B Dames 3 minutes +/- 10 secondes

E Messieurs 3 minutes +/- 10 secondes

- **JUVÉNILE DAMES (C) ET MESSIEURS (F)**

Test requis : Avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.

Âge : Ne pas avoir atteint 14 ans le 1er juillet qui précède la compétition.

Programme libre en musique : C Dames 2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes

F Messieurs 2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes

ÉPREUVE EN COUPLE

- **JUVÉNILE COUPLE (G)**

Test requis : Avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.

Âge : Ne pas avoir atteint 16 ans le 1er juillet qui précède la compétition.

Programme libre en musique : G Couple 2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes

ÉPREUVE EN DANSE

• JUVÉNILE DANSE (H)

Test requis : Avoir réussi le test complet STAR 4-5 (Junior Bronze) de danse ou un test de danse de niveau supérieur.

Âge : Ne pas avoir atteint 16 ans le 1er juillet qui précède la compétition.

Danses Libre en musique : H Danse 2 minutes +/- 10 secondes

PROCESSUS DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION

Athlètes

Maximum: 8 entrées (10 athlètes)

Maximum de 3 entrées par catégorie par région

Minimum : 1 entrée

PROCESSUS DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION

Immédiatement après que l'horaire de la compétition régionale soit complété, le représentant technique détermine la composition de l'équipe régionale de la façon suivante:

- a) La première place (ou en cas de désistement*, la deuxième place seulement) des 8 catégories de la finale régionale des Jeux du Québec. S'il y a seulement une inscription, le patineur et/ou patineuse devra faire une démonstration s'il (elle) veut être admissible à la Finale provinciale.
- b) Dans le cas de non-participation dans une ou plusieurs catégories à la finale régionale, l'équipe sera complétée par:
 - 1) les deuxièmes et/ou troisièmes places des catégories A, B, C, D, E, F, G, H, dans l'ordre jusqu'à ce que l'équipe soit complétée avec un maximum de trois entrées par catégorie;
 - 2) en cas d'égalité à l'intérieur du paragraphe précédent et à l'intérieur d'une catégorie, les patineurs patineront à nouveau dans la même journée.

*En cas de désistement, obtenir une confirmation écrite de l'athlète (tuteur) et son entraîneur.

Toute exception à quelque règlement ci-haut mentionné doit faire l'objet d'une entente tripartite écrite entre la fédération sportive de régie provinciale, le Comité organisateur et **PATINAGE QUÉBEC**.

LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Club d'appartenance.

SPÉCIFICATION JUVÉNILE COUPLE ET JUVÉNILE DANSE

Dans le cas des patineurs Juvénile Couple ou Juvénile Danse dont les clubs d'appartenance sont de régions différentes, le couple doit choisir la région où il veut concourir et il doit avertir l'autre région de son choix. Si un patineur désire concourir dans plus d'une discipline, il peut le faire **seulement s'il représente la même région dans toutes les disciplines**. Toutes les catégories doivent être celles de la finale provinciale exclusivement.

SUBSTITUTION

Le responsable régional devra faire une demande de substitution des athlètes et entraîneurs par courriel à **Patinage Québec** 48 heures avant le début des compétitions.

Les substitutions avant la date limite d'inscription à **Patinage Québec** doivent se faire en continuant de compléter l'équipe comme s'il y avait une non-participation dans cette catégorie selon les règles établies au paragraphe D).

Les substitutions après la date limite d'inscription à **Patinage Québec** doivent se faire dans la même catégorie.

S'il est impossible de faire la substitution dans la même catégorie, la substitution peut se faire en continuant de compléter l'équipe selon les règles établies au paragraphe D).

EXCLUSION

Pour les Jeux de la Participation 2020, les patineurs des catégories Novice qui ont participé aux Championnats nationaux de patinage Canadian Tire 2020 ne sont pas admissibles.